

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 09-2026

COMMUNE
DE
CHARETTE
38390

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix du mois de mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Francis SURNON, Maire.

Nombre de CONSEILLERS :

- en exercice : 11
- Présents : 11
- VOTANTS : 11

Présents : CLEYET Pascale, PUYPE Serge, DUSSURGET Michel, FRANCOZ-GESLAND Christine, SCHOUVER Joël, CROZAT Charles, NOYER Christian, CALABRIN Michel, VIGOUROUX Yann, VEGNANT Karine

Date de :

- La convocation : 27/02/2026
- l'affichage : 27/02/2026

Secrétaire de séance : Pascale CLEYET

OBJET : CREATION D'EMPLOI : Agent de maîtrise

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'agent de maîtrise, à temps complet, pour tenir compte de l'évolution de carrière,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de 1 emploi d'agent de maîtrise, permanent à temps complet pour exercer les fonctions d'agent territorial des écoles maternelles

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **11 mars 2026**,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agent de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise

: - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

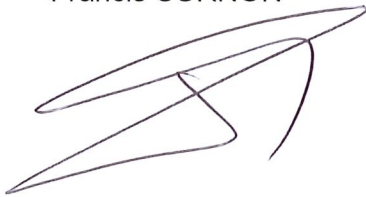
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis SURNON



La Secrétaire de séance,

Pascale CLEYET